

Paraphe :

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024\_04\_19

Comptes administratifs 2023

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (Président).

Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Les résultats des comptes administratifs 2023 figurent en annexe.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 20 mars 2024,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mars 2024,  
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De donner acte de la présentation faite des comptes administratifs de l'exercice 2023 des budgets suivants :

- Budget principal (M57)

- Budget annexe des ordures ménagères (M4)
- Budget annexe transports (M43)
- Budget annexe de l'office de tourisme (M57)
- Budget annexe hôtel d'entreprises (M57)
- Budget annexe ZAE de Croix Mare (M57)
- Budget annexe ZAE d'Ecretteville (M57)
- Budget annexe ZAE Auzebosc Extension (M57)
- Budget annexe ZAE Valliquerville extension (M57)

2. - De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

3. - D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Jacques CAHARD

La Présidente  
Mme Françoise DELAUNAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

#### Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Eric CARPENTIER

*Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Éric RENÉE,  
M. Daniel DELAFENETRE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,

M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
Mme Chantal BIENFAIT,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY

*Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Francis ALABERT

Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,*  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Hélène SOUILIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,

Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,*  
M. Michel DUSSAUX  
*Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,*

**Étaient représentés (11) :**

M. Didier TERRIER  
*Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,*  
M. Louis EUDIER  
*Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,*  
M. Jean-Louis LUC  
*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*  
Mme Régine HAUZAY  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
M. Jean-Marc DOUCET  
*Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,*

M. Alain BREYSACHER  
*Représenté par Mme Hélène SOUILIER,*  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Représenté par Mme Lorena TUNA,*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS,*  
M. Christophe ADE  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL,*

**Étaient absents (2) :**

Mme Céline DAMBRY,  
M. Laurent BENARD

Président de séance : Mme Françoise DENIAU

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 076-247600620-20240411-DEL20240419-DE